



## **Groupe de travail Promus /Promouvables**

### **Pénurie de promotions !**

Un groupe de travail « promus/promouvables » s'est tenu le 9 mars 2012 sous la présidence de Mme Oudot, en charge des ressources humaines au Secrétariat Général.

Exercice maintenant traditionnel, les fédérations ont été amenées à faire part de leurs revendications, observations, suggestions sur le projet de plan de triennal de promotions intra-catégorielles (2012-2014).

Cette réunion a été précédée de groupes de travail dans chaque direction, même si certaines l'ont fait avec réticence, où les syndicats nationaux ont pu développer leurs revendications.

A la lecture des documents, il s'avère que les propositions formulées à l'issue de cette concertation préalable n'ont guère évolué. Ce qui a d'ailleurs amené les syndicats nationaux de l'INSEE à lire une déclaration liminaire dénonçant le dialogue social dans leur direction.

**FO Finances** a rappelé toutes les réserves qu'elle exprimait sur ce dispositif des « pro/pro », revendiquant la carrière linéaire au travers de chaque corps, comme le mentionne explicitement le Statut.

Par ailleurs, **FO Finances** a dénoncé l'équité intergénérationnelle mentionnée dans le document de présentation. L'établissement de taux constants sur une période pluri annuelle n'implique pas nécessairement l'équité quand le nombre de promouvables diminue fortement, comme c'est le cas pour les trois prochaines années (-38%).

**FO Finances** récuse l'idée présentée que l'exercice en cours se doit être également source d'une « maîtrise salariale », devant passer sous les fourches caudines de la Direction du Budget pour validation.

**Avec 3736 promotions par an en moins par rapport au plan triennal 2009-2011**, dont la grande majorité en catégorie B, l'objectif de l'administration est largement atteint. Pour **FO**

**Finances**, le gouvernement récupère très largement d'une main ce qu'il déclare avoir octroyé d'une autre par quelques points d'indice en créant en particulier le NES B.

Au regard du plan triennal précédent, et de l'écart entre le nombre prévisionnel des promouvables et le réel constaté pour certaines promotions, **FO Finances** a réitéré sa volonté de voir instituer, au moins au niveau directionnel, un rendez vous annuel sur ce dossier.

**FO Finances** est intervenue, pour chaque corps de chaque direction, revendiquant une amélioration significative du projet présenté, et tout particulièrement sur les points suivants:

- Pour toutes les directions, le nombre de promouvables pour l'accès au 3<sup>ème</sup> niveau du B chute très fortement, du fait des nouvelles conditions d'accès à ce grade (suppression de l'accès direct par concours du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> grade). Malgré la légère progression des taux présentés, le nombre de promotions à ce grade sera pour certaines directions divisé par 5 !
- Pour l'Administration Centrale, les taux proposés sont quasi-systématiquement inférieurs aux autres directions, en particulier en catégorie B,
- Pour les corps techniques de l'industrie, les taux ne tiennent pas compte de la fusion de corps, dont le principe vient d'être entériné au CTM du 12 mars. Un groupe de travail à la DGCIS est donc indispensable pour établir une nouvelle copie,
- Pour qu'au-delà du débat sur les taux de promotions en catégorie A à la DGCCRF, une réflexion directionnelle s'engage sur la fonctionnalité au grade d'inspecteur et d'inspecteur divisionnaire,
- Pour le retour d'une linéarité pour la promotion à l'échelle V de la catégorie C, telle que le ministère a su la mettre en application voici quelques années,
- Pour le maintien des taux de promotion aux grades d'IR3 et d'IR2 à la DGDDI, à la hauteur du plan antérieur, et à une nette revalorisation du taux de promotion au grade d'IR1,

**FO Finances** a pointé certaines incohérences dans le projet présenté :

- Attaché économique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la DGT: où de par la mise en place d'un concours tous les 2 ans, et contrairement au tableau présenté aucune promotion ne sera actée en 2013,
- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à l'INSEE : où contrairement au projet, des promouvables existeront dans les trois prochaines années,
- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe à l'Administration Centrale : où le taux réel de promus est supérieur au taux fixé au JO, ce dont **FO Finances** ne peut que se féliciter, alors même que l'administration ne cesse d'expliquer que les taux fixés au JO sont des plafonds.

## Taux de promotion au 8<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 6 de la catégorie C

L'administration a présenté, à l'occasion de ce groupe de travail, les taux de promotion retenus pour l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon du dernier grade de la catégorie C pour la période 2012-2014 : **30% dans toutes les directions, sauf à la DGCCRF, de par leur faible effectif à ce grade, où le taux sera de 50%.**

**Au final, sur les 18 749 promouvables à cet échelon sur la période, seuls 5649 seront promus !**

Directions		2012	2013	2014
<b>DGFIP</b>	<i>Promouvables</i>	2858	3237	9052
	<b>Promus</b>	<b>857</b>	<b>971</b>	<b>2716</b>
<b>DGDDI</b>	<i>Promouvables</i>	35	39	1095
	<b>Promus</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>328</b>
<b>DGCCRF</b>	<i>Promouvables</i>	20	22	84
	<b>Promus</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>42</b>
<b>INSEE</b>	<i>Promouvables</i>	257	261	531
	<b>Promus</b>	<b>77</b>	<b>78</b>	<b>160</b>
<b>SG-Centrale</b>	<i>Promouvables</i>	209	219	830
	<b>Promus</b>	<b>62</b>	<b>66</b>	<b>249</b>

**FO Finances** s'est insurgée non seulement sur le taux proposé, mais plus généralement contre ce tableau d'avancement imposé pour une promotion d'échelon, grande innovation dans la gestion des grades à la Fonction Publique.

Les taux retenus ne permettront même pas à tous les retraitables promouvables de pouvoir accéder à ce dernier échelon, dans le corps de fonctionnaires où les traitements sont les plus faibles !

**L'observatoire interne des ministères économique et financier mentionne à chaque enquête que les agents considèrent la promotion interne comme l'élément le plus négatif dans leur vie professionnelle. Ce n'est pas le projet présenté qui risque d'infléchir leur jugement !**

**FO Finances exige, avant la parution de l'arrêté au Journal Officiel, un retour du Secrétariat Général, faisant état notamment en toute transparence du projet soumis à la Direction du Budget.**